

# LE CRAPOUILLOT

*Magazine non conformiste*



***Scandales  
financiers  
sous la V<sup>e</sup>***

# A BAS LES VOLEURS!

# Avant-propos

**E**N reprenant, il y aura bientôt quatre ans, le tonnant « Crapouillot » de Galtier-Boissière, nous vous avons promis d'en maintenir les traditions : celles du débouillage de crâne et des coups de gueule.

*En voici un qui s'imposait : A bas les voleurs !*

*C'est le cri salutaire qui monte de toute la France honnête, indignée, écœurée par le déferlement d'affairisme politico-financier secrété par le régime, l'étalage ébonté de sa corruption et l'impudence des fripouilles de la République Foncière.*

*De Panama à la piastre, en passant par la mère Hanau et Stavisky, la III<sup>e</sup> et la IV<sup>e</sup> ont eu leur compte de scandales ; mais on n'a jamais eu autant de profiteurs.*

*A-t-on assez daubé sur les « régimes de malheur » qui reposaient sur le sable de l'instabilité ! Notre pure et dure Cinquième est, à cet égard, en nets progrès : elle se complait dans la pierre.*

*Avec une préférence pour ces pierres nobles qu'on appelle les ruines (des épargnants détroussés).*

*Quand l'Histoire se penchera sur cette ère gaullo-pompidolienne, où des mots aussi rassurants que « patrimoine » et « garantie » sont devenus synonymes de piraterie, elle dira sans doute qu'elle fut « constructive ». C'est vrai : on a vu s'y édifier plus de fortunes qu'en mille ans de Royauté et d'Empire.*

*Un formidable appétit d'argent marque cette triste époque : la richesse a remplacé la vertu et la bonne renommée vaut moins que la ceinture dorée.*

*Naguère, l'Etat avait de grands serviteurs qui tenaient à honneur de mépriser l'argent. Certains, dont le rôle fut décisif dans l'avenir de six nations, sont morts pauvres et solitaires. Aujourd'hui, de médiocres gouapes aidées par des politiciens complaisants, sans passé et sans avenir, se bousculent pour tirer profit du peu d'importance que des circonstances hasardeuses leur ont conféré.*

*« L'intendance suivra », disait le Grand Trompeur. Elle a si bien suivi à l'abri de la Grandeur, elle a tant prospéré dans les fumées de la Nouvelle Société, que, lorsque de temps à autre elle apparaît au grand jour, les Français découvrent avec dégoût qu'elle dissimule dans ses fourgons et ses cantines un grouillement de carnassiers et de rapaces.*

*Ils se sont engraisés dans l'ombre et multipliés dans la connivence.*

*Telle est la vicieuse logique du système. Quand la représentation nationale abdique son pouvoir de contrôle, quand les responsables n'ont plus de comptes à rendre — mais seulement des comptes en banque — il est fatal que l'intérêt du plus grand nombre cède la place au pourcentage de quelques-uns.*

*Qu'importe, dira-t-on, puisque la majorité est silencieuse. C'est oublier que, pour ces gens-là, même le silence est d'or !*

**Le Crapouillot.**



## SOMMAIRE

- L'affaire du C.N.L.
- Le scandale de La Villette, par André Figuéras.
- Le krach de la Banque Martinon, par Robert Cario.
- L'or du "banquier" Travers, par Camille Galic.
- Topaze sur la Côte d'Azur, par M.-L. Waquiez.
- La grande combine du notaire de Pantin, par Roland Gaucher.
- La Garantie Foncière et le Patrimoine Foncier, par Philippe Bernert.
- Les Frères Willot.
- Le Maréchal Soulte de la Canebière, par Michel Saissac.
- Scandale politico-financier sur la Croisette.
- L'affaire Boulmier à Asnières.
- La Belle Immobilière de Nantes.
- La culbute de GEEP-Industries, par Claude Lorne.
- L'escroc était l'ami de Chaban-Delmas, par René Saive.
- Dechartre et l'île de Ré, par Michel Bousson.
- Y a-t-il un gang du téléphone? par Henri Jannès.

Le document de la page 55 est une photo Paris-Match Azoulay.



# LE KRACH DE LA BANQUE MARTINON

**Sept milliards  
engloutis  
dans un marigot**

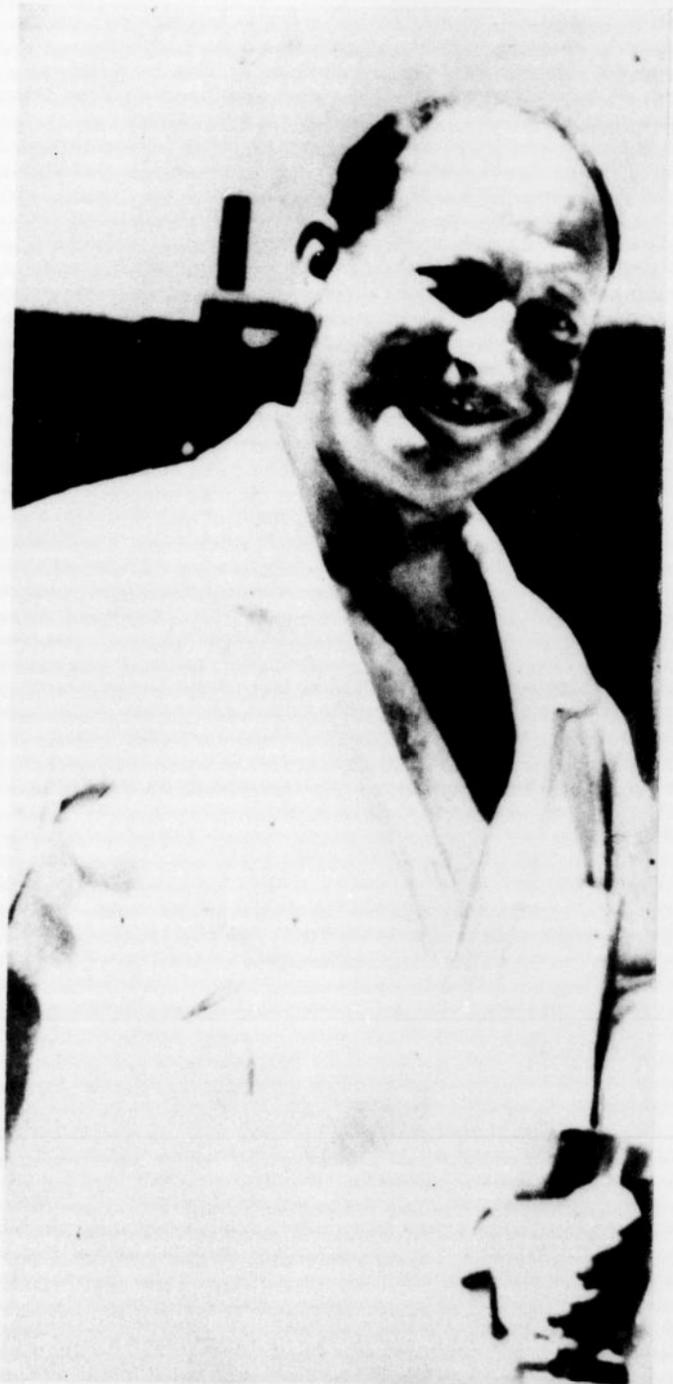
**L**A France hexagonale est un pays où prolifèrent tant de textes — lois, décrets, ordonnances, circulaires, arrêtés — et où siègent tant de commissions d'organisation, de contrôle ou de vérification — nationales, inter-régionales, régionales, départementales, communales — que les citoyens s'y sentent parfaitement à l'abri de tout aléa. Aussi, chaque fois qu'une catastrophe surgit et prend la proportion d'un scandale, ce qui se produit plusieurs fois l'an, les mêmes citoyens s'étonnent-ils à bon droit que les responsables soient malgré tout introuvables et qu'il faille encore constituer une nouvelle commission, désigner des juges et des experts pour mener une enquête, dont les résultats, le plus souvent négatifs, se font attendre des années durant...

Sur le plan de la sécurité, il faut ainsi que des dizaines de malheureux aient été grillés vifs, comme à Saint-Laurent-du-Pont, que des dizaines de gosses aient été noyés, comme sur le lac d'Annecy, ou que des dizaines de malades aient été ensevelis, comme au Plateau d'Assy, pour qu'on s'aperçoive que les précautions élémentaires n'ont pas été prises et que les services techniques ont été défaillants.

Sur le plan de la protection de l'épargne, régulièrement détournée, il en va absolument de même. Ce ne sont pourtant pas les gendarmes qui manquent en matière financière : la Commission des Opérations de Bourse, qui n'a su empêcher les agissements des escrocs de la Garantie Foncière ou du Patrimoine Foncier, est ainsi venue en flanc-garde de son aînée, la Commission de Contrôle des Banques, laquelle est censée veiller aux intérêts des déposants en tenant à l'œil, sans relâche, les dirigeants des établissements de crédit.

Or, il semble que, dans la pratique, les redoutables vigiles de la C.O.B. soient comme les carabiniers d'Offenbach : ils arrivent toujours trop tard...

Le mémorable krach de la Banque de Nice, qui remonte



M. Louis Martinon, un banquier qui avait de belles dispositions pour la « cavalerie ».

(déjà) au mois de mars 1965, n'est pas fait pour démentir ce propos : c'est 70 millions, soit sept milliards d'A.F., qui ont disparu, au détriment d'environ 2 500 modestes titulaires de comptes, pour la plupart de très vieilles gens, retraités ou pensionnés, lesquels, depuis — du moins ceux qui ont survécu au désespoir — attendent toujours en vain un éventuel dédommagement...

La tâche du syndic de cette vertigineuse faillite, M. Roger Allier, n'est certes pas des plus simples : avant même de pouvoir répartir d'hypothétiques miettes « au marc le franc », il lui faut tenter de concilier les prétentions parfois contradictoires des différents créanciers. C'est ainsi qu'en février 1970, soit près de cinq ans après le naufrage, il plaidait encore devant la Cour de cassation sur le point de savoir si un dépôt de pièces d'or pouvait ou non compenser une ouverture de crédit. Il soutenait que non ; les juges suprêmes, après ceux de Nancy, lui répondirent que si. Or le litige ne concernait qu'un seul des anciens clients, pour une somme de 86 000 F. Des centaines d'autres cas d'espèce tout aussi complexes restent à trancher, quitte à faire le tour de France des tribunaux. C'est dire si la grande masse des spoliés n'est pas à la veille de revoir ses économies...

Et la Justice, avec un grand « J », que fait-elle ? demandera le bon peuple. On serait tenté d'écrire, dans un cas pareil, qu'elle se révèle aussi impuissante que dispersée. Sur le plan pénal, elle ne peut pas grand-chose, puisque le principal responsable, le banquier Louis Martinon, s'est suicidé, comme on va le voir, avant que l'affaire n'éclate, si bien qu'il ne reste que de pâles comparses pour fournir de vagues explications en correctionnelle. Sur le plan de la faillite, rarement pareil embrouillamini aura été soumis à un tribunal de commerce, de telle sorte que le secours de la juridiction marchande est plus que jamais illusoire pour les victimes.

En ce qui concerne, enfin, les responsabilités officielles, si elles sont indiscutablement énormes, il y a vraiment peu de chances de les voir reconnaître : mis en cause par le comité de défense des spoliés devant le tribunal administratif de Nice, le ministre des Finances se borne à nier les fautes lourdes de ses préposés. D'ici donc que le Conseil d'Etat se prononce...

La puissance publique s'en lave une fois de plus les mains. Et pourtant...

## Le banquier frappe à toutes les portes

12 mars 1965 : le corps de Louis Martinon, 50 ans, directeur général de la Banque de Nice, disparu depuis l'avant-veille, est retrouvé dans l'un des lacs artificiels du domaine de « La Tour de Mare », près de Fréjus. Pour les gendarmes, le suicide semble évident. Le mort a les mains crispées sur le volant de sa voiture, qu'il a très certainement précipitée dans la pièce d'eau. De plus, le brusque départ, 48 heures plus tôt, de l'homme d'affaires, avait suscité une certaine émotion à Nice, où les difficultés qui l'assaillaient étaient connues d'un certain nombre d'initiés :

— *Je vais recevoir le contrôle des banques, avait-il annoncé à ses familiers. Je ne les attendais pas si tôt. Comme je suis à découvert, je vais chercher de l'argent...*

En fait, il y avait déjà plusieurs semaines que Martinon, aux abois, frappait un peu à toutes les portes, en quête

de liquidités, mais sans succès. Aussi sa fin brutale ne devait-elle pas tellement surprendre ceux qui savaient que sa situation était devenue sans issue. La suite des événements allait le montrer à l'évidence...

Avant même que ne fût connue la nouvelle du suicide, le procureur de la République de Nice ouvrait, en effet, une information contre X... pour détournements. La Banque de Nice, 23, avenue de la Victoire (avenue Jean Médecin aujourd'hui), était déjà fermée, « à titre provisoire et pour inventaire », annonçait un panneau accroché aux grilles, laissant espérer la réouverture pour le lundi suivant. Mais, quelques heures plus tard, un communiqué faisait savoir aux clients : « *Un administrateur provisoire, M. Gabriel Chambraud, a été nommé par la Commission de Contrôle des Banques. Un inventaire complet est en cours, qui a nécessité une fermeture temporaire des guichets. On espère qu'il n'y aura pas de conséquences fâcheuses pour la clientèle.* »

En réalité, les guichets de la Banque de Nice ne devaient plus jamais rouvrir. Cela, la Commission de Contrôle des Banques le savait pertinemment et depuis fort longtemps. Ce 12 mars 1965, il ne restait plus que 30 000 F en caisse, alors que le passif s'élevait à 80 millions. Tous les titres avaient disparu.

Il y avait des semaines que la Banque de France avait eu vent des graves irrégularités commises par Martinon. Elle en avait saisi la Commission de Contrôle ; celle-ci, dès le 8 février, envoyait à Nice un contrôleur délégué, nanti des pleins pouvoirs. L'enquête minutieuse de ce dernier allait aboutir à la nomination de l'administrateur provisoire en même temps qu'à l'intervention du Parquet, qui désigna un juge d'instruction en la personne de M. Carles.

Mais, on l'a vu, il était trop tard : le principal responsable avait mis fin à ses jours, éteignant ainsi automatiquement l'action de la Justice...

## Enfin, un gouffre de sept milliards !

Ce brusque et tragique dénouement, s'il allait permettre aux autorités de laisser l'affaire s'enliser dans les méandres d'une interminable procédure, ne satisfaisait toutefois pas la simple logique : un gouffre de sept milliards d'A.F., cela ne se creuse pas en quelques jours, ni même en quelques mois.

Or ce n'était pas la première fois que les hasardeuses activités de la Banque de Nice attiraient l'attention de la Commission de Contrôle. Déjà, dit-on, en 1960, un trou de 200 millions d'A.F. avait été constaté. Répondant à une question écrite de M. Palmero, député des Alpes-Maritimes, le ministre des Finances, M. Giscard d'Estaing, devait préciser que trois contrôles avaient été effectués sur place, en 1960, 1963 et 1965. Mais, ajoutait le Grand Argentier, les deux premiers avaient fait apparaître, « *non une situation irrégulière, mais des manquements à la réglementation.* » Nuance...

Les victimes, on s'en doute, ne partagent pas cette façon sereine d'apprécier les choses. L'Ingénieur Général Henri Jannès, collaborateur du sénateur Marcel Pellenc, l'homme qui dénonce en vain depuis des années les scandales du téléphone, ayant pris la tête du Comité de défense des déposants, a pu écrire, une fois encore sans être démenti :

« *Depuis des années, une bande — il y a huit inculpa-*

RETRO  
NEWS



Luce Feyrer  
et Jacques  
Chabannes : « Mais  
non, il n'y  
a pas de  
mousti-  
ques... ».

tions parmi le personnel de la banque — détroussait les déposants par des procédés grossiers : le banquier était en même temps promoteur, de sorte qu'il se prêtait à lui-même l'argent de ses déposants ; il avait été condamné, à Nice même, pour trafic d'or ; la comptabilité était entièrement falsifiée par des fraudes enfantines. Or il existe une Commission de Contrôle des Banques, présidée par le Gouverneur de la Banque de France ; et dès 1960, un inspecteur de cette Commission avait décelé des infractions répétées, à caractère frauduleux. Si cette découverte avait été exploitée, elle eût permis de découvrir le « pot-aux-roses ». On eût envoyé en prison les coupables et il y aurait aujourd'hui moins de vieillards dans la misère et dans les larmes. »

Dès 1960... Martinon et ses acolytes auraient donc, bien que suspects, disposé de cinq années entières pour dilapider les capitaux considérables que leur avaient confiés, en toute bonne foi, des milliers de petites gens. Comment ?

## La grande aventure de la "Tour de Mare"

Pour les vieux Niçois, la Banque de Nice, c'était toujours la Banque Martinon, fondée, au lendemain de la première guerre mondiale, par le père de Louis, M. Joseph Martinon. Une affaire de famille qui, après la Libération, se spécialisant dans les opérations de change et des dixièmes de la Loterie nationale, avait peu à peu pris de l'extension jusqu'à devenir l'un des plus importants établissements privés de la Côte d'Azur.

Dans les années 50, cette banque avait encore une

excellente réputation : ses bénéfices annuels étaient de l'ordre de 80 millions d'A.F. Mais, le père Martinon vieillissant, son fils Louis l'avait progressivement remplacé à la direction, pour enfin lui succéder officiellement à sa mort, en janvier 1963.

Avec l'arrivée du nouveau patron à la tête du conseil d'administration, les affaires avaient rapidement pris un nouveau style. Louis estimait que les méthodes de « papa » étaient dépassées : pour lui, l'argent, même et surtout celui des autres, ne devait pas dormir ni même sommeiller. Il devait travailler, fructifier. Il fallait donc orienter vers des placements dynamiques, c'est-à-dire spéculatifs. Et, à son sens, la meilleure spéculation à long terme, c'était l'immobilier.

C'est donc dans cet esprit que Louis Martinon se lance dans l'opération du domaine de la « Tour de Mare » : 1 200 hectares de garrigue situés dans les pinèdes surplombant Fréjus, à proximité du Reyran et de l'autoroute de l'Esterel. Il rêve de faire surgir là un paradis pour vacanciers.

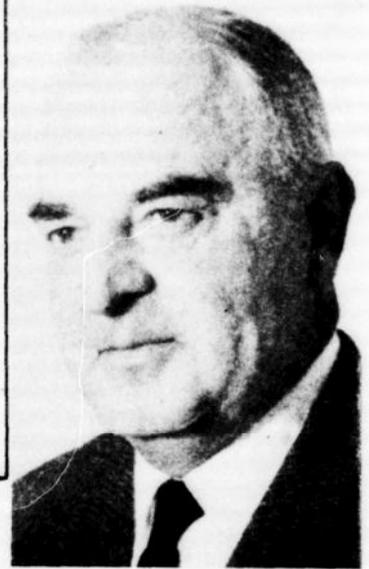
Dès 1959, il en avait acquis quelques parcelles, au cours d'une vente judiciaire ; il s'était engagé à régler le passif du précédent lotisseur, un certain M. Arrieu, soit la bagatelle de 98 millions d'A.F. (Par la suite, ce même M. Arrieu, affirmant que le règlement promis n'a pas été fait, soutiendra être toujours propriétaire de ses parts, ce qui ne simplifiera pas la tâche des administrateurs judiciaires de la succession Martinon.)

Mais c'est surtout depuis la mort de son père — qui, lui, se méfiait beaucoup des affaires immobilières — que le banquier-promoteur voit les choses en grand. Maintenant il achète à tout va, créant au fur et à mesure des sociétés civiles immobilières, dont il est parfois le seul

Série D N° 206950 133 B.P.F. 170.000  
 Siège à NICE BANQUE DE NICE 570/19  
 25, Av. de la Victoire Ancienne Banque Martinon UN MILLION 65 F  
 N. C. NICE 66 888 L. R. P. NUMERO 457

PAYEZ CONTRE CE CHÈQUE cent soixante dix mille fr.  
 (ÉCRIRE EN TOUTES LETTRES)

A L'ORDRE DE M. même  
 NICE, le 5.8.64  
 11280 S.E.E. B.R. d'Italie  
 M. Martinon



Voici le contretypage du chèque litigieux, tel que l'a publié le « Canard enchaîné ». Il était accompagné d'une fiche de dépôt établie au nom de M. Alex Roubert, à La Colle-sur-Loup. Mais le sénateur (à droite) n'est au courant de rien...

actionnaire avec sa mère, mais d'autres fois en association avec d'importants hommes d'affaires : M. Sylvain Floirat, d'Europe n° 1, par exemple. Il s'abouche dans le même temps avec des constructeurs et des entrepreneurs, tel M. André Botte, fondateur de la Foncière des Cadres, à qui il consent un découvert de 10 millions de N.F. et qui construit des bungalows pour le futur ensemble résidentiel de la Tour de Mare. Quelques semaines seulement avant de disparaître, Martinon aura d'ailleurs une violente querelle avec ce M. Botte, dont l'homme de confiance n'est autre que le fameux commandant Camille Rayon, agent spécial, éminence grise du gaullisme barbouzard dans le Sud-Est et restaurateur à Antibes.

Martinon, durant toutes ces années, ne lésine pas pour faire de son domaine de « La Tour de Mare » une sorte de super-Eden-Roc. Un chemin de fer miniature permet aux éventuels acheteurs de faire le « tour du propriétaire » — jusqu'au jour où, sinistre présage, le petit train de plaisir déraile et plusieurs de ses passagers sont sérieusement blessés.

Les festivités se succèdent : chaque été, un orchestre bavarois vient animer une kermesse où la choucroute arrosée de bière est de rigueur. Des restaurants, des centres commerciaux, un hôtel, une chapelle (décorée par Jean Cocteau) surgissent du sol ; une piscine olympique est creusée, ainsi que ce lac artificiel baptisé « Lac du Saint Esprit », car Martinon qui se flatte de relations auprès du Vatican, s'est fait sacrer chevalier du Saint-Sépulcre.

Il ne manque plus que les clients. Une campagne de publicité aussi tapageuse que coûteuse est lancée. Les murs de la France entière se couvrent d'affiches géantes vantant les avantages incomparables qui attendent les souscripteurs privilégiés de cet immense lotissement de rêve situé à deux pas des plages dorées et offrant le calme et l'air pur de Valescure...

Mais les acheteurs boudent. Alors, Martinon fait donner l'O.R.T.F. :

« On commença donc, raconte Minute bien avant que n'éclate le scandale (1), à voir défiler à la Tour de Mare de fières personnalités de France 1 : Mme Mella, direc-

trice des programmes, M. Prot, son adjoint, et sa secrétaire, Mme Robert. Tous ces braves gens émus par un accent aussi charmant finirent par planter leur antenne dans l'un des lotissements. Pendant un mois et demi, on put ainsi fabriquer des émissions depuis la Tour de Mare, où un studio avait été spécialement aménagé. Ce studio, sous la direction d'Olivier Horrer, envoyait une dizaine d'heures d'émissions journalières sur la Côte d'Azur. Certaines de ces émissions furent même retransmises en direct sur l'ensemble du réseau de France II.

« On invitait régulièrement des « célébrités » et des meneurs de jeu de la R.T.F. à venir dire tout le bien qu'ils pensaient du lotissement de M. Martinon. Jacques Chabannes qui, pour rien au monde, n'aurait admis d'être tenu à l'écart d'une aussi belle réalisation vint même avec Luce Feyrer :

— Etes-vous incommodés par les moustiques ? leur demanda un speaker.

— Pensez-vous, il y en a moins que chez moi à Paris, s'écria Luce Feyrer.

Sans se gratter ! »

Un an plus tard, Minute, décidément prémonitoire, revient à la charge (2) :

« Cette publicité gracieuse sur le dos des contribuables semble avoir porté ses fruits. Aujourd'hui, M. Martinon a confié à la très officielle agence Havas le soin de vanter les charmes de ses cabanons... A grand renfort de pages de publicité en noir et en couleur achetées à coups de millions dans les hebdomadaires de la grande presse, on vous invite à acquérir sans tarder votre villa ou votre bungalow dans le domaine de l'Esterel, « à cinq minutes de Saint-Raphaël et tout près de Saint-Tropez ». Élégante manière de situer la garrigue au-dessus de Fréjus ! Mais l'endroit étant surtout réputé pour l'abondance et la virulence de ses moustiques, autant glisser... »

Eh oui, il y avait ces vilains insectes agressifs et l'adjonction de ce lac artificiel, dans lequel Martinon allait finalement se jeter, n'avait rien fait pour les éloigner, bien au contraire. Le banquier-promoteur comptait-il obtenir, comme d'autres en Languedoc-Roussillon, des crédits de l'Etat pour venir à bout de ces méchants « cousins » ?

(1) N° 75 - 6 septembre 1963.

(2) N° 127 - 4 septembre 1964.

Pour l'heure, il est surtout occupé par la chasse aux pigeons, et cela lui revient fort cher. Il lui faut encore de l'argent, toujours de l'argent.

Une augmentation de capital de la Banque de Nice a pourtant eu lieu, le 16 octobre 1964, la liste des souscripteurs ayant été la suivante :

— Héritiers de M. Martinon père (décédé)	2 500	actions
— Louis Martinon, directeur gén. adjoint	2 452	»
— M. Roubert, sénateur	1 698	»
— M. Rostaing, président-directeur général	900	»
— 11 autres personnes	2 450	»
Total :		10 000

C'est que, six mois plus tôt, le 18 mars 1964, donc juste un an avant le krach, la Banque de Nice avait, pour la seconde fois, encouru un blâme de la Commission de Contrôle. De nombreuses infractions avaient été relevées : actif majoré, passif minoré, autrement dit bilan truqué ! Les risques courus dans les affaires immobilières n'étaient pas déclarés ! En outre, on avait remarqué que Martinon-banquier omettait systématiquement de percevoir des intérêts pour les sommes considérables prêtées à Martinon-promoteur ! Enfin, symptôme on ne peut plus alarmant, le coefficient de la liquidité n'était que de 40 %, au lieu des 60 % requis par la loi au minimum. Autrement dit, l'argent des déposants s'était envolé.

Toutefois, en dépit de ces graves constatations, la Commission avait accepté de passer encore l'éponge, moyennant la promesse de la fameuse augmentation de capital.

« On sait aujourd'hui, écrit Michel Legris (3), que cette annonce d'augmentation de capital était, de la part de Louis Martinon, une sorte de tromperie, car il n'avait pas les moyens d'apporter les 990 400 F qui correspondaient à sa part dans l'augmentation de capital. Le banquier niçois dut d'ailleurs hâtivement emprunter une somme de cet ordre à M. Sylvain Floirat, qui était son associé dans cinq des sociétés de la Tour de Mare. »

## Une combine qui vaut de l'or : les "bons bleus"

« A côté des déposants ordinaires, relate encore Michel Legris (4), il en est qui figuraient dans une catégorie particulière. On les appelle désormais les porteurs de bons bleus. Quatre cents de ces créanciers se sont fait connaître, à qui Martinon avait remis, soit au nom de sa banque, soit au nom du bureau de change qui était sa propriété personnelle, des reçus pour une somme destinée à des achats éventuels et généralement anonymes d'or. Les fonds ainsi remis au banquier atteignent 25 millions : on a découvert des bons bleus d'une valeur de 1 million et même de 2 millions ; les sommes les plus modestes étaient de l'ordre de 5 000 F. Martinon ne pratiquait pas l'achat d'or commandé (en apparence) par ses clients. Il s'engageait à leur remettre les lingots le jour où ceux-ci le voudraient, mais, en attendant, leur promettait un intérêt de 3 à 4 %. Proposition alléchante : le capital demeurait un capital-or, sans présenter l'inconvénient de dormir, puisqu'il rapportait des intérêts. A la fin, acculé par les dettes, Martinon aurait proposé des intérêts atteignant 10, 20 et même 25 %. Cette fois, c'était miraculeux : la sécurité du capital-or était jumelée avec les attraits de la spéculation. Formule

(3) « Le Monde » : 30 juillet 1969.

(4) « Le Monde » : 29 avril 1965.

idéale pour des petits bourgeois, que la peur du risque écarterait des aléas que comporte toute spéculation. Le taux des intérêts promis était porté, dit-on, au verso des bons bleus. C'est pourquoi les détenteurs n'ont fourni que la photocopie du recto... »

Même procédé, en somme, que celui du non moins fameux financier Pierre Travers, en fuite au Paraguay depuis le krach de la « Litra ».

Martinon, à la fin, n'hésita pas à aller encore plus loin, vendant les titres de ses clients à leur insu, imitant leur signature, falsifiant leurs comptes afin d'opérer des compensations factices.

Ce qui allait valoir, par la suite, bien des ennuis à certains de ses collaborateurs. En effet, faute du principal coupable, volontairement parti pour un monde que l'on dit meilleur, trois administrateurs et une demi-douzaine d'employés furent inculpés de faux en écritures et de complicité de détournements de fonds.

Certains clients aussi furent inquiétés. Par exemple, le richissime promoteur monégasque M. Gildo Pastor : début 1965, il avait retiré, avec un flair extraordinaire, 750 lingots d'or portés à son crédit à la Banque de Nice depuis 1961. Or l'enquête a établi que non seulement ces quantités de métal précieux n'avaient jamais été achetées à l'époque indiquée, mais encore que leur prétendu propriétaire avait touché sur leur valeur des intérêts très coquets.

Aujourd'hui, M. Pastor est inculpé de complicité de détournement de fonds sociaux, les lingots ayant été retirés en période suspecte, et d'usage de faux, les documents relatifs à leur achat étant mensongers.

D'ailleurs, à propos de ces retraits de fonds, on ne sait toujours pas comment certains clients de la Banque de Nice ont été avertis que la faillite était imminente et ont pu retirer leurs dépôts. L'expertise établie à la demande du juge d'instruction recèle, en effet, de troublantes constatations. Outre au personnel et à leurs amis, des retraits de dernière heure ont été permis à... la Fédération des anciens combattants de la police...



Telle est, en gros, l'histoire de ce krach qui permet à M. Henri Jannès, déjà cité, de poser, habitué qu'il est à mettre les pieds dans le plat, des questions percutantes :

- A la suite de quelles influences politiques ou autres cette Commission dite de contrôle a-t-elle pu laisser se perpétuer pendant des années des fraudes aussi amples et aussi farfelues, alors qu'elle était prévenue ?
- Depuis des années, le représentant local de la Banque de France avait alerté le gouverneur, lui adressant rapport sur rapport, sur la gestion littéralement démentielle de la Banque Martinon. Et cela en termes dont le sens était parfaitement clair : papier de fantaisie, infraction, bilan truqué. Il faut donc convoquer à la barre le gouverneur et lui poser les questions suivantes : pourquoi n'avez-vous ordonné aucun contrôle ? Ou, si vous en avez ordonné un, pourquoi n'avez-vous pas vérifié que vos ordres n'étaient pas exécutés ? Avez-vous subi quelque influence politique ? Et de qui ?
- Il faut aussi demander des explications au président de la commission des Finances du Sénat, M. Alex Roubert. Celui-ci était, en effet, le principal actionnaire de la banque, juste après le banquier véreux. Il est déjà inquiet pour les contribuables d'apprendre qu'un haut personnage, qui a mission de contrôler annuellement le bon emploi de 20 000 milliards de leur argent, ait pu fré-

quenter, candide, une telle caverne de brigands sans s'apercevoir de rien.

Mais il y a plus surprenant encore. Il y a, en effet, un chèque. Le chèque n° 206 950 de 17 millions d'A.F. du 5 août 1964. L'opération s'est déroulée en deux temps.

Premier temps : Martinon, en sa qualité de gérant d'une des 15 sociétés immobilières plus ou moins fictives qui fonctionnaient avec l'argent des déposants, retire, par le moyen d'un chèque, 17 millions de la caisse d'une des sociétés. Un gérant a-t-il le droit de retirer ainsi 17 millions de la caisse de sa société ? Cela dépend. Oui, si c'est pour une opération prévue dans les statuts, telle que l'achat d'un terrain ou le règlement d'une construction. Non, si c'est pour faire un cadeau à une petite amie ou à un grand ami. Les juristes disent, dans ce deuxième cas, qu'« il y a eu détournement de fonds sociaux ».

Deuxième temps : M. Alex Roubert dépose ledit chèque à son propre compte, et les 17 millions entrent dans son escarcelle. Une telle constatation appelle, de la part du bénéficiaire, une explication. Il se pourrait que juste ce jour-là le sénateur ait vendu au banquier une girafe, juste pour cette somme. Mais alors une facture, datée et timbrée, de l'achat de la girafe serait la bienvenue.

Le président de la commission des Finances a nié : « J'affirme n'avoir reçu aucune somme, ni touché aucun chèque » (*Le Monde*). Manque de chance, le lendemain, le *Canard enchaîné* publiait la photo du chèque et de la fiche de dépôt. Roubert a alors avancé — toujours dans *Le Monde* — une justification : « C'était de l'argent destiné à financer une campagne électorale. » On regrette que le secrétaire général du parti socialiste n'ait pas dit dans la presse ce qu'il pensait de ce mode de financement de la « Section Française de l'Internationale Ouvrière » ; il eût intéressé tout le monde.

De plus, les sénateurs sont élus tous les neuf ans par un collège restreint (2 000 électeurs dans les Alpes-Maritimes). En comptant à 500 000 A.F. l'envoi des 2 000 bulletins et professions de foi, 17 millions permettent de financer les campagnes électorales du sénateur jusqu'en 2268 ! On le voit, l'explication de M. Roubert est faible. N'a-t-il pas plutôt effectué, dans un service quelconque, une démarche quelconque en faveur de Martinon ?

## Roubert : "Je n'ai touché aucun chèque"

Ainsi mis en cause, le sénateur Roubert a fini, en octobre 1969, par publier la déclaration suivante :

*« En 1964, sollicité de participer à une augmentation de capital de la Banque de Nice, je me suis informé aux meilleures sources sur la situation de la société. Les renseignements obtenus étant particulièrement favorables quant à la régularité de la gestion (sic), j'ai accepté. Le 4 août 1964, le versement en espèces a été effectué à partir d'un dépôt et, le lendemain, l'achat était réalisé. On me dit que, postérieurement, j'aurais été remboursé au moyen d'un chèque que j'aurais encaissé. J'affirme n'avoir reçu aucune somme, ni touché aucun chèque. Cela résulte d'ailleurs du compte qui m'a été adressé après la déclaration*

*de faillite, c'est-à-dire le 29 avril 1965, par les syndics de faillite et qui ne porte aucune trace de ce chèque, dont je n'ai entendu parler qu'au moins deux ans après ».*

Les choses en sont là.

M. Henri Jannès, toujours lui, lèvera enfin un dernier lièvre en constatant qu'une pièce capitale a toujours manqué au dossier du magistrat instructeur :

*« Des bruits bizarres circulent parmi les victimes : Martinon — par étourderie peut-être — aurait, dit-on, en se suicidant par immersion, oublié de se mettre de l'eau dans les poumons. Il se peut que ce soit une assertion mal fondée. Mais la chose certaine est que le rapport d'autopsie (et dans une mesure moindre le constat de la gendarmerie) constitue une pièce essentielle. En effet, s'il y a eu meurtre — nous disons « si » — alors, comme celui-ci aurait eu manifestement pour but de supprimer l'homme qui, sachant tout, était susceptible de tout révéler, c'est la cour d'assises qui serait compétente. Et — attention — d'après ce que les juristes appellent la « connexité », c'est elle qui serait compétente pour le tout, y compris les vols, les escroqueries et tout le reste... C'est dire que si la procédure continue à être privée de cette pièce maîtresse, au cas où un seul des plaignants irait en cassation, il est sûr que la Cour suprême casserait toute la procédure, depuis A jusqu'à Z, pour incompétence radicale du tribunal. »*

C'est une pure hypothèse, certes, qui est ainsi formulée, mais elle revêt tout de même une certaine gravité. Car si le krach Martinon a fait couler beaucoup d'encre, on s'aperçoit, avec le recul des années, que fort peu de choses ont filtré sur les ultimes moments du banquier-promoteur. Qu'a-t-il fait entre le mercredi 10 mars 1965 au matin, moment où ses employés l'ont vu pour la dernière fois, et le jeudi 11 au matin, moment où, selon le médecin légiste, il se serait volontairement noyé à bord de sa DS 19 blanche ?

*« On l'a aperçu faisant visiter à deux hommes sa propriété personnelle de la Tour de Mare évaluée à 2 millions de NF », écrit Jean Delamotte (5).*

Qui étaient ces deux hommes ? Les a-t-on jamais entendus, identifiés ou même recherchés ? Là encore, c'est le black-out.



Au moment où nous écrivons, le tribunal correctionnel de Nice vient de se saisir de l'affaire. Quinze jours de débats sont prévus. Les victimes, représentées à la barre notamment par M<sup>e</sup> Michel Baffrey, se proposent de demander l'audition, comme témoin, du gouverneur de la Banque de France, en sa qualité de président de la Commission de Contrôle des Banques. Ceci afin de pouvoir, par la suite, exciper le cas échéant de sa déposition — ou de sa non-comparution — devant le tribunal administratif, où la responsabilité de l'Etat sera enfin soulevée. Car il est bien entendu que les gens attirés en correctionnelle ne sont que des comparses, parfaitement insolubles, eu égard à l'énormité de l'escroquerie.

**Robert CARIO.**

(5) « France-Soir » : 15 mars 1965.

